

La dynamique des femmes en reptation: quels impacts des mesures entreprises par le Maroc?

Nissrine Mouchtakir



La dynamique des femmes en reptation Quels impacts des mesures entreprises par le Maroc

Auteur

MOUCHTAKIR Nissrine

Membre du cercle des jeunes chercheurs sur la question du genre

Dirigé par

Pr. BORAKI Chamsedoha

Titre

Pr. LAHSIKA Khalid

Titre

Vue d'ensemble :

Cet article s'articule autour de la reptation de la situation des femmes au Maroc. Bien qu'un nombre important des mesures éducatives, juridiques, socio-économiques, et sanitaires soient prises, il paraît que la dynamique d'évolution de la situation de la femme demeure insuffisante. Dans ce sens, cet écrit s'intéresse d'une part à l'étendue de ces mesures et d'autre part, aux challenges qui entravent cette dynamique. Nous répond à la problématique suivante : Comment les mesures entreprises par le Maroc soutiennent les femmes en situation de vulnérabilité ? Nous mettons le point sur les différentes mesures qui constituent une avancée majeure pour ce pays en quête d'égalité et d'équité et dénonçons les insuffisances qui entravent les avancées souhaitées par le législateur Marocain.

Mots clés : Genre - Mesures de développement – vulnérabilité – féminité – Reptation.

Introduction

Depuis le début des années 2000, le Maroc a connu un changement dans sa dynamique de développement juridique, économique et social. La croissance n'a jamais été aussi forte sur une aussi longue période. Une croissance bien que pleine de paradoxes, de failles et de déséquilibres, entraîne une transformation des systèmes sociaux.

Le Maroc connaît effectivement de sérieuses difficultés pour lier prospérité et cohésion sociale. Une cause importante de ces difficultés, le retard accumulé pendant des années dans la gestion des besoins sociaux, particulièrement dans le monde rural. Une autre cause, la difficulté du modèle de développement à répondre aux impératifs de l'inclusion sociale des femmes et des jeunes sur le marché du travail et à lutter contre les inégalités sociales.

Au cours des deux dernières décennies, les femmes au Maroc - dirigées par un large mouvement de femmes politiquement qualifiées - ont acquis une voix politique et une représentation progressivement plus grandes dans le système politique et la société civile (Jaidi, 2016). Ces femmes ont su conduire une série de réformes institutionnelles, juridiques et politiques. Elles ont renforcé les droits des femmes. Les nouvelles réformes fournissent un cadre critique dans lequel les femmes peuvent revendiquer davantage l'État. Elles envoient un signal puissant à la société quant à l'orientation future du rôle public et du positionnement des femmes au Maroc. Cette étude de cas explore en partie ces progrès. Néanmoins, il semble que ce développement institutionnel, économique et social soit insuffisant pour pallier aux problèmes des femmes et des citoyens en situation vulnérable.

Certes, le Maroc a connu une avancée majeure, et les réformes ont transformé le quotidien des personnes qui sont situation précaires, cependant la vulnérabilité et les besoins d'engagement croient de plus en plus (Haut-Commissariat au Plan, 2017b). Ils se sont intensifiés sous l'effet de plusieurs facteurs: croissance volatile, ouverture de l'économie, mobilité géographique, urbanisation mal maîtrisée, relâchement des liens sociaux, montée de l'individualisme et émergence de nouvelles attentes.

La situation sanitaire actuelle, bien qu'elle ait prouvé la ténacité et l'efficacité des dirigeants marocains, a également démontré que les citoyens dans la majeure partie ne sont guère sensibilisés à la gravité de la pandémie. Une inconscience qui émane de la fragilité de l'éducation reçue ou carrément de l'analphabétisme d'une certaine partie de la population. Notre réflexion se porte dès lors sur deux points. Le premier étant le changement qui a pu être implémenté grâce aux différentes mesures éducatives, juridiques, économiques sanitaires et sociales au Maroc et la deuxième étant les raisons pour lesquelles ces

innombrables réformes demeurent insuffisantes afin d'améliorer la situation des femmes en situation de vulnérabilité. Entre autres, nous nous demandons :

Comment les mesures entreprises par le Maroc soutiennent les femmes en situation de vulnérabilité ?

Cette question peut être scindée en deux sous-questions plus opérationnelles à savoir :

-Quelles sont les différentes mesures éducatives, juridiques, économiques, sanitaires et sociales entreprises par le Maroc pour améliorer la situation des femmes au Maroc ?

- Pourquoi ces réformes n'améliorent-elles pas la dynamique des femmes vulnérables au Maroc ?

Notre article, essayera de répondre à ces deux questions à travers quatre points :

Le premier point nous allons expliquer le concept de la vulnérabilité et montrer en quoi c'est un concept difficile à cerner. Dans le deuxième point, nous allons étudier la relation entre le genre et la vulnérabilité en démontrant les différentes perceptions face à la vulnérabilité des femmes. A travers le troisième point nous ferons un tour d'horizon sur les nouvelles réformes dans les domaines de l'éducation, la juridiction, l'économie le sanitaire et le social afin de mettre en exergue les changements entrepris par le Maroc afin d'assurer l'équité et l'égalité de tous. Nous allons nous appuyer sur différentes statistiques pour montrer l'avancée majeure du Maroc et les pas géants de la juridiction Marocaine dans l'appui de la volonté du pays d'assurer un meilleur Maroc pour les personnes en situation de vulnérabilité notamment les femmes.

L'objectif du quatrième point sera de mettre la lumière sur les insuffisances de ces mesures dans chacun des domaines traités, de fournir des explications sur les raisons qui empêcheraient la pleine émancipation des femmes dans la société Marocaine pour en dernier avec des conclusions sur notre questionnement.

1. Le concept de la vulnérabilité

Le concept de vulnérabilité est largement utilisé dans les sciences sociales, politiques et de santé. Il étudie la situation d'une variété de groupes ou d'individus, mais il a rarement été théoriquement définis ou analysés clairement (Hufschmidt, 2011). L'utilisation scientifique de la vulnérabilité est profondément enracinée dans la géographie et la science des risques

naturels. La vulnérabilité englobe aussi des concepts tels que, la santé publique, la pauvreté et la durabilité ou des préoccupations telles que les moyens de subsistance à la famine ou à la pauvreté. Pour les scientifiques en sciences naturelles, la vulnérabilité est un des moyens descriptifs tandis que pour les chercheurs en sciences sociales, la vulnérabilité est un modèle explicatif spécifique.

La vulnérabilité peut être perçue généralement « dans un langage ordinaire, comme une mesure des dommages futurs possible »⁹³(Wolf et al., 2013) ou comme « un facteur de risque interne pour un sujet ou un système qui est exposé à un danger »⁹⁴(Vogel & O'Brien, 2004). Elle correspond à la tendance intrinsèque de la personne à être affecté ou susceptible d'être endommagé. Elle peut également représenter l'incapacité d'un système à résister aux perturbations de facteurs de stress externes.

En conséquent, la littérature sur la vulnérabilité s'appuie sur la notion de droit. Elle est intimement rattachée au domaine social, au bien-être humain, au genre de l'individu, à sa classe et à son statut social...etc. C'est un concept qui a été utilisé dans différents horizons de recherche de la géologie, du politique de l'économique ou du social (Adger, 2006).

D'après les définitions ci-dessus, la vulnérabilité de tout système ou tout individu est tributaire d'une part, de l'exposition du système ou de l'individu à des conditions dangereuses ou à des perturbations et d'autre part, à la capacité ou la résilience du système à y faire face ou à s'y adapter. La vulnérabilité met donc en avant les dangers pour chaque groupe étudié des dangers encourus qu'ils soient naturels (sécheresses, cyclones), ou économiques (crise économique). Elle explique les stratégies ex-ante des populations pour faire face au risque comme prévu par le concept de la résilience⁹⁵ et démontre l'impact de la

vulnérabilité sur ces populations et sur leur bien-être.

Pour ce travail, l'intérêt du concept découle du fait que nous souhaitons étudier l'impact des mesures entreprises par le Maroc sur les personnes marginalisées et vulnérables dans la société et les services qui leur sont destinés. L'un de nos intérêts de recherche concerne la relation entre le genre et la vulnérabilité. Nous voulons aussi analyser la relation entre le genre et la vulnérabilité (Hesse-Biber, 2012).

2. La relation entre le genre et la vulnérabilité

Les femmes sont principalement définies comme étant les plus vulnérables. Par exemple, (Kellezi & Reicher, 2014) ont fait valoir que les femmes soient psychologiquement plus vulnérables que les hommes dans des situations extrêmes. Pour eux, la vulnérabilité des femmes émane de leur indépendance économique et sociale des hommes et de leur incapacité de combiner la maternité et le travail. Les femmes sont donc davantage enclin de vivre des événements portant atteinte à l'identité.

La vulnérabilité a été étudiée non seulement en relation avec des situations sociales et économiques, mais aussi en tant que discours culturels liés aux femmes et à la féminité. Ces discours ont été perçus comme produisant des différences et des disparités, la marginalisation des expériences des femmes et la fragilisation

⁹³La définition a été traduite par nos soins

⁹⁴La définition a été traduite par nos soins

⁹⁵La résilience est la capacité des individus ou des groupes à faire face aux contraintes externes et aux perturbations résultant de problèmes sociaux

de la représentation féminine (Carlson, 2014) (Jaji, 2015).

Selon (Schrover, 2009) dans le contexte du discours sur la famille et la victimisation, les femmes migrantes avaient été perçues comme des victimes. Ceci avait en partie renforcé leur droit, mais les a étiquetés comme plus vulnérables et ayant besoin de protection. Dans ce sens, cet auteur reconnaît les différences entre les sexes et ne fait pas simplement des distinctions entre elles. Les recherches dans la même perspective perçoivent la vulnérabilité comme un élément qui rentre dans la construction de la féminité. Pour autant, les hommes ne sont pas principalement construits comme vulnérables, mais comme économiques.

Néanmoins selon (Jaji, 2015), la vulnérabilité et la féminité peuvent être un moyen pour les femmes d'obtenir des avantages financiers grâce à des «rencontres stratégiques». Par conséquent, elles ne devaient pas être considérées uniquement comme des victimes, car cela minimiserait leur capacité à faire des choix et à créer des féminités alternatives.

L'adjonction entre la vulnérabilité la victimisation et la féminité peut être interprétée comme un discours sexospécifique afin de renforcer les droits et la position des hommes et de marginaliser les expériences des femmes. Il existe deux grandes approches reliant le genre et la vulnérabilité. Le premier met l'accent sur les conditions sociales et économiques qui causent la vulnérabilité et affectent différemment les femmes et les hommes, tandis que l'autre étudie la vulnérabilité comme étant socialement construite et liée aux discours sur la

féminité et la masculinité. Cependant, la définition du concept de vulnérabilité elle-même n'est pas explicitement discutée comme spécifique au genre.

Pour cet article, nous allons nous focaliser sur la première approche. Celle qui étudie, les conditions sociales et économiques qui causent la vulnérabilité et affectent différemment les femmes et les hommes en nous intéressant dans ce qui suit sur l'influence des mesures éducatives, juridiques, socioéconomiques et sanitaires entreprises par le Maroc sur le soutien des femmes en situation vulnérable.

3. L'arsenal des mesures juridiques, socioéconomique et sanitaire du Maroc en faveur des femmes vulnérables : Un état des lieux

a. Au niveau juridique

Le Maroc est parmi les premiers africains à considérer les femmes comme des partenaires actives de la réalisation des objectifs de développement durable de la société. Il a placé la promotion et l'autonomisation des femmes au cœur de ses réformes.

La première génération de législations témoigne de la volonté du Maroc à consolider les droits des femmes. La constitution Marocaine de 2011 constitue un point d'entrée essentiel pour vaincre la discrimination, l'exclusion et la marginalisation dont souffrent les femmes. Elle promeut l'adoption de mesures visant à soutenir l'égalité des sexes sur la base de l'égalité des chances et de la réduction des disparités dans l'accès aux services de base. Aussi, la nouvelle loi organique de la loi de finances en mai 2015 vise à améliorer la

gestion des finances publiques et l'adoption d'une approche genre qui concerne tous les ministères et institutions et organisations gouvernementales (Gov, 2017).

La réforme du système fiscal quant à elle, soutient la cohésion sociale et les réformes institutionnelles telles que la régionalisation avancée. Elle envisage d'entreprendre des investissements publics sensibles au genre afin de réduire les travaux non rémunérés effectués par les femmes (ex. les travaux de soins). Elle stimule l'emploi féminin. La loi relative au Code du travail dans son article 9 pour sa part, protège les femmes qui travaillent, contre tous types de discrimination. Elle interdit le harcèlement sexuel (article 40); l'emploi des femmes aux travaux forcés (article 152); et incite à la protection des femmes pendant le travail de nuit (UN Commission on the Status of Women, 2016).

L'ensemble de ces réformes législatives sont parallèles à des efforts qui démontrent la volonté du Maroc à finaliser l'adhésion progressive au système international des droits de l'homme en général, et en particulier aux droits des femmes.

Le Maroc a ratifié dans cette perspective différents traités, conventions internationales et accords, où il s'engage à valoriser les droits des hommes et surtout des femmes et à améliorer le système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité. Il fait reconnaître et promouvoir les compétences des femmes, la primauté de leur rôle dans la société et l'importance de leur pouvoir de décision dans la vie professionnelle, sociale et publique.

De façon concrète, le Maroc a ratifié le premier protocole au pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention internationale qui lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et la convention internationale qui œuvre contre la torture, et la soumission des réserves associées à la CEDAW (Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women). Des engagements majeurs dont il a présenté

présenté un rapport d'étape qui fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations liées à ses efforts dans le domaine des droits de l'homme en général, et en particulier la promotion des droits des femmes.

b. Au niveau de l'éducation

Dans toutes les sociétés, l'éducation des enfants débute dans le milieu familial. Cette étape, appelée aussi socialisation (Belarbi, 2000) inculque aux enfants des comportements socialement admis et non admis. Dès lors les comportements liés à la différenciation sexuelle et l'apprentissage des rôles masculins et féminins sont des processus qui débutent depuis le bas âge. Les différences bien que pas totalement confirmées entre les filles et les garçons sont déjà instaurées avant que les enfants n'atteignent les bonds de l'école. Les attitudes, les comportements, la culture et les croyances définissent d'ors et déjà la place du garçon au travail et celui de la fille à la maison. En 1994, les résultats du taux de scolarisation notaient déjà ce constat. 49,5% pour les filles contre 68,3% pour les garçons.

Afin de pallier ce résultat et afin d'assurer une éducation pour tous le Maroc a essayé de restructurer le système d'éducation en collaboration avec la banque mondiale qui en plus de son soutien financier a mené un certain nombre d'initiatives régionales pour améliorer le secteur de l'éducation dont un examen des dépenses publiques pour suivre les inefficacités dans la gestion budgétaire du secteur de l'éducation en 2014 et une enquête sur les indicateurs de prestation de services dans l'éducation en coordination avec l'ONDH a été lancé (Mondiale, 2010).

Le Maroc a également lancé une réforme structurée en deux parties. La première partie exprime les principes fondamentaux c'est –à –dire, les piliers sur lesquels le système éducatif doit reposer et une seconde partie qui indique les domaines prioritaires à réformer, dont la réorganisation des cycles d'enseignement et de formation. A travers cette réforme, les programmes et les manuels scolaires ont été révisés, l'auto-apprentissage et l'autonomie des élèves ont été encouragés et les ressources économiques, matérielles et humaines nécessaires à un meilleur environnement d'éducation ont été fournies (Llorent-Bedmar, 2014).

Depuis 2015, des écoles ont ouvert en adéquation avec la stratégie sur le plan des ressources humaines, 2019 a vu le recrutement de 70.000 enseignants. Une intention particulière a été fournie en faveur du monde rural, particulièrement par la création d'écoles communautaires. Le Maroc a également lancé le programme « TAYSSIR » (Bank, 2016) des transferts monétaires conditionnels. Cet appui financier (des bourses régulières) destiné,

en particulier, aux communes rurales et à certaines communes urbaines souffrant d'un taux de pauvreté. Il se propose de soutenir la réforme du système éducatif en soutenant la création d'écoles basées sur la qualité, l'équité et l'égalité des chances afin d'éviter la déperdition scolaire en luttant contre l'exclusion des étudiants en situation précaire et la déperdition scolaire.

Désormais, la scolarité est obligatoire en tant que droit et obligation, pour tous les enfants de plus de 6 ans, des deux sexes (loi n ° 04.00); l'enseignement préscolaire est envisagé en 2004. Au terme de cette loi, l'État, les parents et les tuteurs ont la responsabilité conjointe, sous peine de sanctions, de réduire toute disparité dans le domaine de l'éducation, en particulier la disparité entre les sexes (Elhassani, 2016).

c. Au niveau socioéconomique

Le gouvernement marocain a également préparé, dans le même contexte, une série de textes législatifs et réglementaires visant à instaurer l'égalité des sexes dans la fonction publique, afin de réaliser la parité entre hommes et femmes dans les postes de responsabilité. Un accès équitable des femmes aux droits économiques signifie un meilleur accès au marché du travail, aux activités génératrices de revenus et aux plateformes de prise de décisions économiques.

En partenariat avec le secteur privé et la société civile, le gouvernement a adopté un ensemble de mesures visant à créer un environnement approprié pour le travail des femmes et l'accès au marché du travail. La stratégie nationale pour l'emploi

à l'horizon 2025 vise à encourager la dynamique de création d'emplois productifs et la participation et l'inclusion de toutes les catégories d'utilisateurs tout en assurant la protection et la stabilité de l'emploi notamment pour les femmes et les citoyens les plus vulnérables (Morocco - Mind the Gap: Empowering Women for a More Open, Inclusive and Prosperous Society, 2015).

Le dernier rapport sur les ressources humaines dans la fonction publique a montré que les femmes occupant des postes élevés représentent 70,4% du total des femmes, réparties entre les autorités externes à 69,61% et les autorités centrales à 53,39%. Alors que le pourcentage de femmes dans la catégorie des aides était de 10%. Plus de 74% des femmes sont employées dans les secteurs de la santé, de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et le nombre de femmes PDG ou chefs d'entreprises marocaines est d'environ 9000 à 10000, soit environ 10% de toutes les entreprises, qui comprennent principalement les services, le commerce, l'industrie et le textile (Gov, 2017).

Dans cette perspective, le Maroc a lancé un programme d'activités génératrices de revenus visant à améliorer les conditions socio-économiques des femmes rurales. Un budget de 800000DH a été alloué en 2012 à la promotion d'activités génératrices de revenus et d'assistance technique aux femmes rurales. En outre, un programme socio-économique a été élaboré pour encourager l'esprit d'entreprise et la gestion de projets en fonction des capacités et des domaines des femmes rurales, avec un budget annuel permettant le financement de 70 projets

par an sur 10 ans, et d'autres efforts ont été faits pour promouvoir la participation des coopératives et associations de femmes aux foires et expositions régionales et internationales, et pour développer les compétences en matière de commercialisation et de prospection de nouveaux marchés (Haut-Commissariat au Plan, 2017a).

d. Au Niveau de la santé

Au niveau sanitaire, les femmes représentent un effectif de 45697 fonctionnaires. Elles constituent 57% du personnel médical, 66% du personnel paramédical, 64% des fonctionnaires du secteur social. Nonobstant, peu d'informations existent sur la situation sanitaire des femmes. Quelques données, issues d'enquêtes du haut commissariat au plan indiquent que les taux de mortalité maternelle et infantile ont été réduits, que l'indice synthétique de fécondité (ISF) semble avoir poursuivi sa tendance baissière et que le recours à la contraception s'est développé. La prévalence de l'anémie (insuffisance en hémoglobine généralement causée par une carence en fer) est meilleure qu'en Afrique et en Méditerranée orientale (Conseil Economique Social et Environnemental, 2016).

L'avancée majeure à l'égard de la protection de la santé des femmes se fit grâce au partenariat entre le ministère de la santé et la Fondation de Lalla Salma qui s'occupe de la prévention et le traitement des cancers. Cette collaboration a permis l'ouverture de nouveaux centres d'oncologie, l'amélioration de l'accès aux

soins (32 000 femmes ont eu accès aux soins en 2015, contre à peine 11 000 dix ans auparavant) ; et l'organisation de deux importantes campagnes de sensibilisation sur le sevrage tabagique et le dépistage du cancer du sein.

Selon le journal « Le Matin » (Lahrache, 2020), dans le contexte sanitaire actuel (COVID-19), Le Maroc a entrepris un plan de riposte immédiat basé sur une série d'actions préventives. Selon le chef de gouvernement, Saad Eddine El Othmani, des efforts innombrables ont concerné (1) le renforcement des capacités du système national de santé,(2) le versement d'une indemnité mensuelle à hauteur de 2.000 dirhams aux travailleurs en arrêt temporaire d'activité, (3) pas moins de 600.000 Ramédistes ont pu également bénéficier des mesures prises par le gouvernement et (4) le gouvernement Marocains a pris en charge plusieurs mesures pour assurer le logement aux citoyens dans l'incapacité de le faire, bloqués à l'étranger, et que des unités médicales ont été mobilisées par les ambassades et les consulats au niveau de ces pays.

En conséquent des réformes considérables ont été apportées aux cadres juridiques, économiques, sociale et sanitaires dans le but d'améliorer le développement humain des femmes. Indéniablement, le Maroc affiche aujourd'hui l'un des cadres juridiques les plus libéraux et progressistes dans la région MENA en termes d'égalité des sexes des citoyens en favorisant la participation de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

4. La dynamique des femmes : Une avancée majeure mais insuffisante

Malgré les mesures instaurées et les progrès dans la réduction des écarts entre les sexes au Maroc, les femmes continuent de faire face à des obstacles importants à la participation sociale, économique et politique et le Maroc connaît de sérieuses difficultés pour relier cet arsenal de mesures éducatives, juridiques, économiques, sociales et sanitaires à la situation réelle que vivent quotidiennement les femmes.

a. Au niveau de l'éducation

Effectivement, en termes quantitatifs, la scolarisation a connu des progrès majeurs. Les disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation se réduisent significativement particulièrement pour les filles en milieu rural où le taux de scolarisation est passé 63% à 90% entre 2004 et 2014. Aujourd'hui, non seulement les filles ont accès à l'école primaire autant que les garçons mais elles sont presque aussi nombreuses à accéder à l'enseignement supérieur. Le taux de scolarisation des filles et des garçons dans le primaire est passé d'environ 70% au milieu des années 90 à 95% aujourd'hui. De même, l'écart entre les sexes dans les niveaux secondaire et tertiaire s'est considérablement réduits, pour les filles / et les garçons respectivement de 85% et 90% (Haut-Commissariat au Plan, 2018).

Les femmes représentent plus de 55% des établissements de formation des cadres. Par ailleurs, elles représentent plus de 40% des internautes. Malgré tout, l'écart des années passées fait que le taux d'analphabétisme des femmes adultes

demeure très élevé par rapport à celui des hommes et le taux d'abandon enregistré en 2018, était de 4,8% dans le primaire rural et de 2,2% dans le primaire urbain. Le taux d'abandon en 6ème année primaire dans le milieu rural est parmi les taux les plus élevés dans ce cycle (18,1%) comparativement à ce même taux dans le milieu urbain (5,9%). avec (3,9%) pour les filles contre (3,4%) pour les garçons dans le milieu urbain et respectivement (23.4%) pour les filles contre (13.6%) pour les garçons dans le milieu rural. La transition est ainsi plus compliquée pour les filles rurales que pour les garçons ruraux (Haut-Commissariat au Plan, 2018). L'analphabétisme reste ainsi répandu au Maroc malgré les efforts entrepris au cours de la dernière décennie. Ce fléau social a été traité par les institutions gouvernementales et non gouvernementales responsables de cette question.

L'un des obstacles rencontrés dans les politiques antérieures en matière d'éducation réside dans la domination masculine au niveau conceptuel, reproduisant la différenciation sociale des sexes, au détriment des filles. Bien qu'il existe peu d'informations sur la position des femmes dans les activités culturelles, les stéréotypes liés au genre ont l'air ancré autant dans les professions culturelles que dans les autres secteurs d'activité⁹⁶.

b. Au niveau socioéconomique

Au niveau économique, selon le haut commissariat au plan, le taux de la

population active entre 2007 et 2017 a régressé généralement de 76.1% à 71.6% pour les hommes et de 27.1% à 22.4% pour les femmes. Ces chiffres se répartissent respectivement entre 2007 et 2017 de 71.5% à 67.6% pour les hommes dans le milieu urbain contre de 82.6% à 78.4% au milieu rural et de 19.6% à 18.4% pour les femmes dans le milieu urbain contre 37.7% à 29.6% au milieu rural.

Selon le bureau marocain du Haut-commissariat au Plan (HCP), la participation des femmes à la vie économique au Maroc est parmi les plus faibles au monde (22 % en 2018 contre 48 % de la moyenne mondiale, dont 10 % dans l'entrepreneuriat féminin) et est en baisse depuis 20 ans (29 % en 2000). La vulnérabilité économique de la situation des femmes est également aggravée par leur surreprésentation dans la population au chômage, en particulier pour les plus scolarisés (33 % de chômage chez les femmes contre 18 % chez les hommes). ONU Femmes note qu'environ 50 % des emplois féminins sont non rémunérés (2/3 sont des femmes rurales) et que 70 % occupent un emploi faiblement ou non qualifié, contre 50 % des hommes; en même temps, l'écart salarial entre les sexes pour des postes égaux est d'au moins 20 %. Les femmes indépendantes représentent en moyenne 13,3% de la population active des femmes actives entre 1999 et 2013, passant de 14,6% en 1999 à 16,1% en 2013. Elles rencontrent des difficultés pour créer des entreprises, notamment en termes de financement, les méthodes compétitives et le processus de création d'entreprises (The

⁹⁶Le Maroc n'ayant pas répondu au questionnaire adressé en 2013 par l'UNESCO sur la question.

World Bank, 2017). Les femmes qui réussissent à créer des entreprises et des emplois bien qu'elles contribuent à l'amélioration de la compétitivité, à la création d'emplois et à l'insertion professionnelle, ne représentent que 0,6% des femmes actives. Ce chiffre peut être expliqué par plusieurs constats.

Premièrement, les études sur le développement des connaissances basées sur l'approche genre du système de protection sociale montrent l'existence de disparités indirectes entre hommes et femmes, la nature discriminatoire des emplois ce qui explique l'impact limité des lois et stratégies dans l'évolution de la réalité actuelle. L'entrepreneuriat féminin est entravé par la difficulté d'accès au financement; la faiblesse des réseaux de commercialisation des produits coopératifs féminins; surtout que les stéréotypes du genre sont omniprésents. Deuxièmement, les femmes marocaines ont tendance à s'engager davantage dans des initiatives d'économie sociale telles que les activités génératrices de revenus. En outre, ils ont tendance à recourir au secteur informel ou à de petits métiers productifs dans l'artisanat, le commerce et les services, dans le cadre des stratégies familiales pour compléter les revenus ou rester occupés en attendant des emplois stables. Ce vécu peut être expliqué par, la division familiale du travail, la gestion et l'exécution des tâches ménagères par les femmes uniquement. Troisièmement, moult activités industrielles qui emploient principalement des femmes se caractérisent par le caractère non réglementé du travail, la non-application du salaire minimum, le harcèlement sexuel... Enfin, les femmes salariées sont limitées

dans leur liberté d'adhérer à des syndicats, sont soumises à des mesures de rétorsion, telles que, des sanctions disciplinaires, l'intimidation, la violence...

Dans l'ensemble, malgré les principes normatifs d'égalité et les initiatives gouvernementales qui promeuvent l'égalité d'accès des hommes et des femmes, les disparités et la discrimination dans les rôles des femmes et des hommes sur le lieu de travail restent évident

c. Au niveau de la santé

La situation de santé des femmes au Maroc suit la même courbe quoique divers mesures ont été prises. Certes le gouvernement (1) a institué divers programmes qui tiennent compte de la santé des femmes et de leur famille, (2) a promu la maternité sans risque et l'expansion des services dans les zones rurales et (3) a lutté contre la mortalité infantile et maternelle avec un; mais selon (Haut commissariat au Plan, 2017), 61,5% des femmes marocaines sont en surpoids voire obèses. Plus d'une femme sur deux en milieu rural et une sur dix en milieu urbain accouche sans surveillance médicale. L'écart est significatif entre l'accès aux consultations médicales en milieu urbain (92%) contre le milieu rural (55%) et les programmes d'informations et de sensibilisations aux risques sanitaires et sociaux importants liés aux maladies articulaires, troubles psychologiques et diabète sont quasi inexistants.

Dans la situation sanitaire actuelle (COVID-19), les femmes jouent un rôle disproportionné que les hommes dans la réponse à la maladie, en particulier en tant que travailleuses de la santé et soignantes à

domicile (UN Women, 2020). Leur rôle dans les liens sociaux au sein des communautés les expose encore plus à la pression psychologique et au risque économique. Le fardeau des soins à domicile incombe en grande partie aux femmes, qui consacrent en moyenne sept fois plus de temps au travail domestique que les hommes lorsque les systèmes de santé sont surchargés. Les femmes notamment celles qui travaillent dans le secteur informel sont moins rémunérées, épargnent moins et sont davantage susceptibles de tomber dans la pauvreté et de perdre leur emploi face à la conjoncture économique actuelle .

Un autre aspect de l'égalité des sexes exacerbé par la crise du Covid-19 pourrait être la violence domestique lorsque les statistiques montrent que le taux de prévalence de la violence domestique au Maroc est de 52 %, soit 6,1 millions de femmes en dehors de la période de crise. D'autant plus qu'il est difficile pour les femmes, de bénéficier de dispositifs d'enquêtes et de sanctions légales quand elles font l'objet de violence domestique (Commerciale, 2020).

d. Au niveau juridique

Dans ce sens, plusieurs questions peuvent être soulevées quant aux failles de la législation à commencer par la définition du harcèlement sexuel qui est perçu tel « *un abus d'autorité de quiconque use de son pouvoir hiérarchique pour harceler autrui, au moyen d'ordres, de menaces, de coercition ou de tout autre moyen pour obtenir des faveurs sexuelles* » ; alors que cet acte est assimilé à une faute grave par le Code du travail, punie (article 503-1 du Code pénal) par une peine de prison de un

ans à deux ans et une amende de 5000 à 50000 dirhams. Aussi, il n'existe ni de texte de loi clair sur les situations où le harcèlement est en dehors du lieu du travail ou non explicitement sexuel ni de statut légal clair des quelques centres d'accueil auprès desquels les femmes victimes de violences trouvent refuge. Elles sont ainsi considérées des personnes en situation de difficulté et d'indigence (Skalli, 2001).

A travers l'analyse nous pouvons faire les conclusions suivantes :

La réputation de la situation des femmes malgré les efforts colossaux, peut-être expliquée le fait que les orientations stratégiques n'ont pas été définies en des mesures pratiques pour chaque domaine de vulnérabilité. D'une part, il existe des explications mineures sur les mécanismes nécessaires au rehaussement du niveau de l'éducation des femmes surtout au niveau rural. D'autre part, il ne suffit pas de mettre en place une formation pédagogique pour améliorer le niveau de développement humain. Ce type de formation a été entravé par des obstacles tels qu'un manque de flexibilité des horaires et une inadéquation des programmes prévus en ce qui concerne les besoins des femmes rurales et surtout un manque d'écoute et de communication adaptée à cette catégorie de la société. Ensuite, compte tenu du caractère précaire, dual et non inclusif du marché du travail marocain, ce dernier peut être considéré comme un frein important à l'émergence du Maroc. Le manque de ressources et d'infrastructures et le faible investissement dans les compétences des femmes creusent les écarts entre les hommes et les femmes.

Enfin, malgré le potentiel de l'économie solidaire, celle-ci ne suscite pas l'intérêt qu'elle devrait. Elle n'est toujours pas perçue comme un modèle alternatif de

développement économique. Toutes ces situations rendent les femmes plus vulnérables.

Conclusion

Au cours des 15 dernières années, la croissance économique marocaine s'est plutôt bien comportée bien que les déséquilibres intérieurs (finances publiques) et extérieurs (commerce extérieur) soient encore faibles. Le niveau de vie de la population s'est amélioré mais les inégalités sociales se sont creusées. Les femmes et des enfants notamment dans le milieu rural forment une partie de la société, une ressource que le Maroc égare.

Le Maroc doit pouvoir tenir compte des exigences de ces citoyens et de promouvoir un environnement juridique, économique, sanitaire et sociale où collaborent toutes les parties prenantes. Il est question de redonner confiance à des citoyens dans leur pays comme l'a montré le pays par les mesures entreprises en cette période sanitaire difficile. Le Maroc a des potentiels énormes dont il doit user pour surmonter ses carences en potentiel humain dans plusieurs domaines et à développer ses atouts en fonction des indicateurs du développement humain: soins néonataux, taux d'analphabétisme et scolarisation.

Les progrès majeurs réalisés sont un signe positif de volonté de changement et d'avancement.

Lorsque les politiques et stratégies mises en place impliquent les femmes de manière quantitative et qualitative, il a été constaté que les progrès réalisés sont plus importants et ont un impact plus efficace sur tous les domaines de la vie. Il est nécessaire aujourd'hui d'inclure l'approche genre dans tous les plans stratégiques du pays. Néanmoins, il faudrait d'abord assainir les fondements que sont la lutte contre l'analphabétisation, la pauvreté et la précarité dont les femmes et les enfants sont les premières victimes.

L'avancement réalisé ne doit pas devenir éphémère et doit influencer positivement la société dans sa globalité. Il devra diriger les femmes vers davantage d'autonomie, utiliser leur potentiel comme ressource à l'avancement du pays dans les secteurs publics et privés et impliquer les femmes dans le quotidien du Maroc dans un contexte d'une mondialisation de plus en plus compétitive.

Bibliographie

Adger, W. N. (2006). Vulnerability. *Global Environmental Change*, 16(3), 268–281. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2006.02.006>

Bank, W. (2016). World Bank engagement in the Education sector in Morocco Early childhood development in Morocco and the MENA region. (2014). Retrieved from <http://documents.banquemoniale.org/curated/fr/783081468053674329/pdf/AAA650ESW0P1120HOPRINTSHOPOVERSION.pdf>

Belarbi, A. (2000). Genre et éducation. 93–129.

Carlson, J. (2014). The Equalizer? Crime, Vulnerability, and Gender in Pro-Gun Discourse. *Feminist Criminology*, 9(1), 59–83. <https://doi.org/10.1177/1557085113502518>

Commerciale, D. de l'Union européenne au M.-S. (2020). Note sur les impacts économiques du Covid-19 au Maroc.

Conseil Economique Social et Environnemental. (2016). Les dimensions sociales de l'égalité entre les femmes et les hommes : Constats et Recommandations.

Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women. (n.d.). Retrieved May 21, 2020, from <https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/>

Elhassani, M. (2016). The Education Reform in Morocco through the Emergency Plan (2009-2012) And Its Impact on Schooling. *International Journal of Educationm Learning and Development*, 4(5), 48–76.

Gov, S. (2017). Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution.

Group, W. B. (2015). Morocco - Mind the Gap: Empowering Women for a More Open, Inclusive and Prosperous Society. In *Morocco - Mind the Gap*. <https://doi.org/10.1596/24004>

Haut-Commissariat au Plan. (2017a). Le marché du travail au Maroc: Défis et Opportunités.

Haut-Commissariat au Plan. (2018). La femme Marocaine en chiffre: Evolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles.

Haut-Commissariat au Plan, B. mondiale. (2017b). Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités.

Hesse-Biber, S. N. (2012). *Handbook of Feminist Research: Theory and Praxis*.

Hufschmidt, G. (2011). A comparative analysis of several vulnerability concepts. *Natural Hazards*, 58(2), 621–643. <https://doi.org/10.1007/s11069-011-9823-7>

Jaidi, L. (2016). Economic And Social Change In Morocco: Civil Society's Contributions And Limits. *The Arab Transitions In A Changing World: Building Democracies In Light Of International Experiences*, 145–165.

Jaji, R. (2015). Normative, agitated, and rebellious femininities among East and Central African refugee women. *Gender, Place and Culture*, 22(4), 494–509. <https://doi.org/10.1080/0966369X.2014.885886>

Kellezi, B., & Reicher, S. (2014). The double insult: Explaining gender differences in the psychological consequences of war. *Peace and Conflict*, 20(4), 491–504. <https://doi.org/10.1037/pac0000043>

Lahrache, A. (2020). El Othmani: Le Maroc a pris plus de 350 mesures pour faire face à la pandémie. *Le Matin*. l

Llorent-Bedmar, V. (2014). Educational reforms in Morocco: Evolution and current status. *International Education Studies*, 7(12), 95–105. <https://doi.org/10.5539/ies.v7n12p95>

Mondiale, B. (2010). Ciblage et protection sociale: Note d'orientation stratégique.

Plan, H. (2017). Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième.

Schrover, M. (2009). Family in Dutch migration policy 1945-2005. *History of the Family*, 14(2), 191–202. <https://doi.org/10.1016/j.hisfam.2009.03.002>

Skalli, L. H. (2001). Women and poverty in morocco: The many faces of social exclusion. *Feminist Review*, 69(1), 73–80. <https://doi.org/10.1080/014177800110070120>

The World Bank. (2017). Labor Market in Morocco: Challenges and Opportunities.

UN Commission on the Status of Women. (2016). Women's economic empowerment in the changing world of work: Report of the Secretary-General. In www.social.gov.ma. <https://doi.org/10.1017/S0020818300006640>

UN Women. (2020). Policy Brief: The Impact of Covid-19 on Women. Retrieved from <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/policy-brief-the-impact-of-covid-19-on-women-en.pdf?la=en&vs=5029>

Vogel, C., & O'Brien, K. (2004). Vulnerability and global environmental change : rhetoric and reality.

Wolf, S., Hinkel, J., Hallier, M., Bisaro, A., Lincke, D., Ionescu, C., & Klein, R. J. T. (2013). Clarifying vulnerability definitions and assessments using formalisation. *International Journal of Climate Change Strategies and Management*, 5(1), 54–70. <https://doi.org/10.1108/17568691311299363>